

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 15/02/16

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20160205-lmc191309-DE-1-1

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 5 février 2016

**POLITIQUE D05 GOUVERNANCE DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE
REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DES YVELINES
À LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION
DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES DU PLATEAU DE SACLAY (C.E.A.)**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 125-20 du Code de l'Environnement fixant la composition des Commissions Locales d'Information,

Vu la loi n° 2006-686 et notamment son article 22 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire,

Vu l'arrêté n° 2015-ARR-DENV-0842 du 19 octobre 2015 de M. le Président du conseil départemental de l'Essonne portant composition de la Commission locale d'information des installations nucléaires du Plateau de Saclay, et notamment son article 4,

Vu le courrier de M. le Président du Conseil départemental de l'Essonne en date du 7 janvier 2016 relatif à la désignation des représentants du département des Yvelines à la Commission Locale d'Information des installations nucléaires du Plateau de Saclay (C.E.A.),

Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil départemental des Yvelines n° AD 2015-280 du 2 juin 2015 nommant Mme Marie-Hélène AUBERT déléguée du Président du Conseil départemental au sein de la Commission Locale d'Information sur les installations nucléaires du Plateau de Saclay,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Désigne pour représenter le Département des Yvelines à la Commission Locale d'Information sur les installations nucléaires du Plateau de Saclay (C.E.A.) :

- pour le canton de Maurepas : Yves VANDEWALLE,
- pour le canton de Versailles 2 : Olivier LEBRUN.